

Concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Rapport de jury Session 2022

1-Présentation générale

Le concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est organisé tous les deux ans, simultanément avec l'examen professionnel.

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les concours sont organisés, pour la session 2022, dans 8 des 9 spécialités ; les collectivités n'ayant pas déclaré de besoin dans la spécialité « artisanat d'art ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a organisé à partir du 20 janvier 2022, un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans les spécialités suivantes : « Restauration », « Environnement, Hygiène », « Mécanique, Électromécanique » et « Logistique, Sécurité ».

Par ailleurs, le concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, selon la répartition suivante :

- ✓ Spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) et de la Savoie (pour les besoins de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie),
- ✓ Spécialité « Communication, spectacles » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes),
- ✓ Spécialité « Restauration » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (pour les besoins de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute Savoie) et du Puy-de-Dôme (pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme),
- ✓ Spécialité « Environnement, hygiène » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (pour les besoins de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie) et du Puy-de- Dôme (pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme),
- ✓ Spécialité « Conduite de véhicules » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes),
- ✓ Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le cadre d'emplois :

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de de l'article L411-2 du Code général de la fonction publique.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. Ces grades sont régis par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe sont appelés à exécuter des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle. Ils peuvent, en outre, exercer l'emploi d'égoutier, mentionné au 1^o de l'article 3 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, travaillant de façon continue en réseau souterrain et bénéficiant de ce fait du régime applicable en milieu insalubre. Ils peuvent également organiser des convois mortuaires et exécuter les tâches relatives aux mesures de prophylaxie des maladies contagieuses, de désinfection des locaux et de recherche des causes de contamination.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe peuvent, comme ceux de 1^{ère} classe, être chargés de travaux d'organisation et de coordination. Ils peuvent être chargés de l'encadrement d'un groupe d'agents ou participer personnellement à l'exécution des tâches.

L'arrêté n° 2021-197 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 19 juin 2021, a ouvert la session 2022 des concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour un total de 49 postes repartis de la façon suivante :

	Restauration	Environnement Hygiène	Mécanique, Électromécanique	Logistique, Sécurité
Externe	6 postes dans les options : - Cuisinier ; - Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	8 postes dans les options : - Agent d'assainissement ; - Entretien des piscines ; - Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; - Propreté urbaine, collecte des déchets.	5 postes dans les options : - Mécanicien hydraulique, - Electronicien (maintenance de matériel électronique) - Installation et maintenance des équipements électriques	5 postes dans les options : - Maintenance bureautique
Interne	4 postes dans les options : - Cuisinier ; - Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	6 postes dans les options : - Agent d'assainissement ; - Entretien des piscines ; - Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; - Propreté urbaine, collecte des déchets.	3 postes dans les options : - Mécanicien hydraulique, - Electronicien (maintenance de matériel électronique) - Installation et maintenance des équipements électriques	3 postes dans les options : - Maintenance bureautique
3ème Voie	2 postes dans les options : - Cuisinier ; - Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	3 postes dans les options : - Agent d'assainissement ; - Entretien des piscines ; - Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; - Propreté urbaine, collecte des déchets.	2 postes dans les options : - Mécanicien hydraulique, - Electronicien (maintenance de matériel électronique) - Installation et maintenance des équipements électriques	2 postes dans les options : - Maintenance bureautique

Calendrier :

L'arrêté n° 2021-197 du 19 juillet 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, a ouvert la session 2022 du concours interne et d'un troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Période de retrait des dossiers d'inscription	Du 24 août 2021 au 29 septembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers	Le 07 octobre 2021
Épreuve écrite	Le 20 janvier 2022
Résultats des écrits	Le 28 mars 2022
Épreuves d'admission	De mai à juin 2022
Résultats d'admission	Le 18 juillet 2022

Composition du jury :

Le jury, présidé par **Nadine BOUTONNET DE CARVALHO**, Conseillère municipale, Commune de Ménétrol, était composé de 6 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Présidente du jury (élue) : **Nadine BOUTONNET DE CARVALHO**, Conseillère municipale, Commune de Ménétrol,

Président suppléant (élu) : **Pascal CHARBONNEL**, Maire, Commune de Teilhède,

Fonctionnaire territorial : **William VERLAGUET**, Ingénieur territorial, Commune de Clermont-Ferrand,

Représentante du personnel siégeant en CAP (ou son suppléant): **Hélène COURTADON**, Adjoint technique principale de 2^{ème} classe, Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge,

Personnalité qualifiée : **Hélène JEGO**, Ingénieur Territoriale, Syndicat du Bois de l'Aumône,

Personnalité qualifiée : **Ludovic SOLIGNAC**, Technicien principal de 2^{ème} classe, Commune de Cournon d'Auvergne.

Examineurs spécialisés des épreuves d'admission:

Spécialité « Restauration » :

Option Cuisinier :

- ✓ Cédric DALLE, Professeur de Lycée Professionnel hôtellerie, option techniques culinaires – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Aurélien DUBOIS, Professeur certifié, option cuisine – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Joël RUTH, Professeur de Lycée Professionnel hôtellerie – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Frédéric DUSSART, Professeur certifié – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Philippe GAILLARDIN, Professeur de Lycée Professionnel hôtellerie – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ François LACOMBES : Responsable technique régional – Région Auvergne Rhône - Alpes

Option Restauration collective :

- ✓ Aurélien DUBOIS, Professeur certifié, option cuisine – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Frédéric HURET, Professeur certifié – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Marc ROUX, Professeur de Lycée Professionnel hôtellerie – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Joël RUTH, Professeur de Lycée Professionnel hôtellerie – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ Philippe GAILLARDIN, Professeur de Lycée Professionnel hôtellerie – Lycée hôtelier de Chamalières
- ✓ François LACOMBES : Responsable technique régional – Région Auvergne Rhône - Alpes

Spécialité « Environnement-Hygiène » :

Option Propreté urbaine collecte des déchets :

- ✓ Laëtitia BOISSIER, Technicienne territoriale principale de 2^{ème} classe – VALTOM
- ✓ Cyril BRUNEL, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe – VALTOM
- ✓ Lionel ESCURIET, Technicien territorial principal de 2^{ème} classe – VALTOM
- ✓ Ivan GREFFET, Technicien – VALTOM
- ✓ Emmanuel JULHE-LABORIE, Ingénieur territorial – VALTOM
- ✓ Sophie LAURENS, Technicien territorial principal de 2^{ème} classe – VALTOM
- ✓ Olivier MEZZALIRA, Ingénieur territorial principal – Directeur du VALTOM
- ✓ Tarik NOUAR, Agent de maîtrise – VALTOM
- ✓ Céline PINAUD, Technicien territorial – VALTOM
- ✓ Déborah DESSALLES : Technicienne territoriale – VALTOM

Option Agent d'assainissement :

- ✓ Guillaume DAUPHANT, Agent de maîtrise territorial – SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE
- ✓ Yvan DELORME, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – SIEA DE LA RIVE DROITE DE LA DORE

Options Hygiène et entretien des locaux :

- ✓ Sébastien ROUSSEAU, PLP Biotechnologie – Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand
- ✓ Mehdi JABNOUNE, PLP Biotechnologie – Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand
- ✓ Saïd SAHNOUNE, PLP Biotechnologie – Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand
- ✓ Fatiha GUILIANO, PLP Biotechnologie – Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand

Spécialité « Logistique - Sécurité » :

Option Maintenance bureautique:

- ✓ Elisabeth BRIDIER, Formatrice permanente bureautique-maintenance informatique – GRETA Clermont-Ferrand
- ✓ Gabriel BOQUILLION, Formateur permanent – GRETA CLERMONT AUVERGNE
- ✓ David DEMUYLDER : Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques – Lycée Ambroise Brugière Clermont - Ferrand

Spécialité « Mécanique - Electromécanique » :

Option installation et maintenance des équipements électriques :

- ✓ Bastien CRUVELIER : Enseignant génie mécanique - construction – Lycée Lafayette Clermont-Ferrand
- ✓ Jacques RIBAUD : Enseignant génie mécanique - électrotechnique – Lycée Lafayette Clermont-Ferrand
- ✓ Jean-Bernard MARTET : Enseignant génie mécanique – Electrotechnique au Lycée Lafayette Clermont-Ferrand
- ✓ Cédric BELLAIGUE : Formateur contractuel génie mécanique - Electrotechnique au GRETA
- ✓ Youssef EL HANSALI : Enseignant génie mécanique - Electrotechnique au lycée La Fayette

Option Electronicien :

- ✓ Jérémy CULIE, Enseignant BTS Système numérique Licence Pro Microélectronique – Lycée Camille Claudel Clermont-Ferrand
- ✓ Isabelle DELPIROU, PLP Sécurité, Génie électrique option électronique – Lycée Camille Claudel Clermont-Ferrand

Option Mécanique Hydraulique :

- ✓ Norbert WALLON : Professeur de Lycée Professionnel Génie Mécanique option maintenance véhicule au lycée professionnel Gustave Eiffel de Gannat
- ✓ Nicolas BARTHONNET : Professeur de lycée Professionnel Génie Mécanique option maintenance véhicule au Lycée Professionnel Gustave Eiffel de Gannat

2-Conditions d'admission à concourir

Références :

- ✓ Code général de la fonction publique
- ✓ Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✓ Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- ✓ Décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux ;
- ✓ Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
- ✓ Arrêté du 29 janvier 2007, fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007.

Le concours externe est ouvert, pour 40% au moins des postes, aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.

Les dispenses de diplôme :

Une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- ✓ mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- ✓ sportifs, arbitres et juges de haut niveau (avec photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves).

Les équivalences de diplôme :

Un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'obtenir une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme. La commission d'équivalence compétente est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

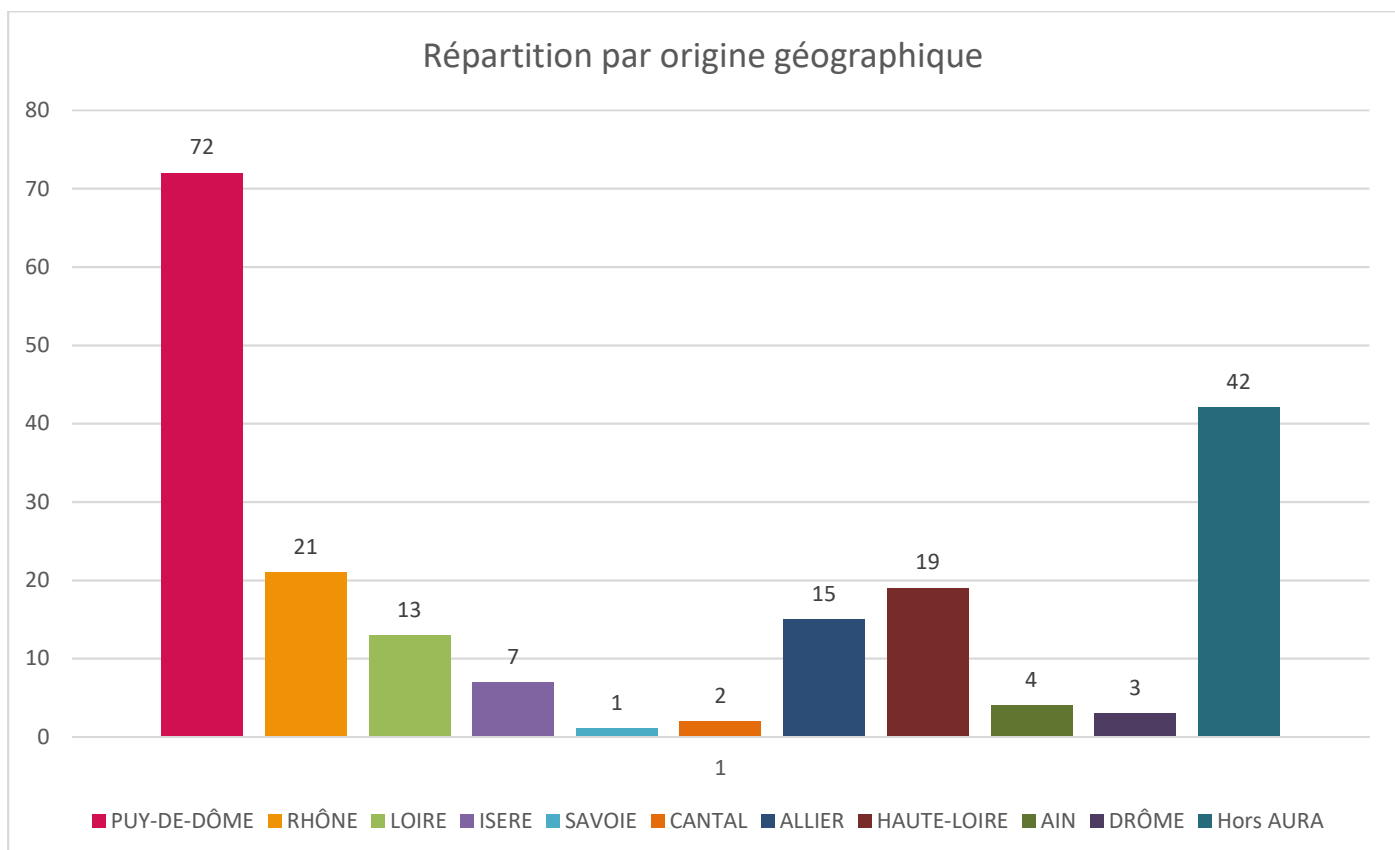
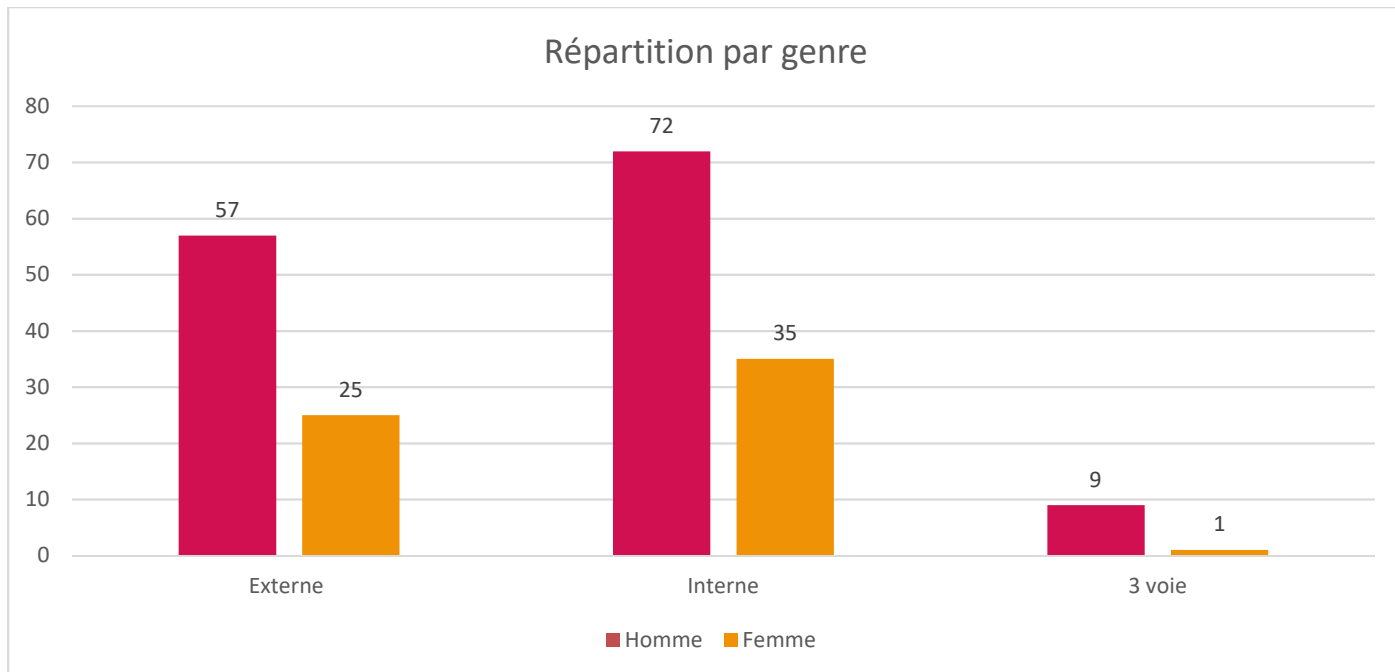
Le concours interne est ouvert, pour 40% au plus des postes, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'état, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de service public affectifs, compte tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

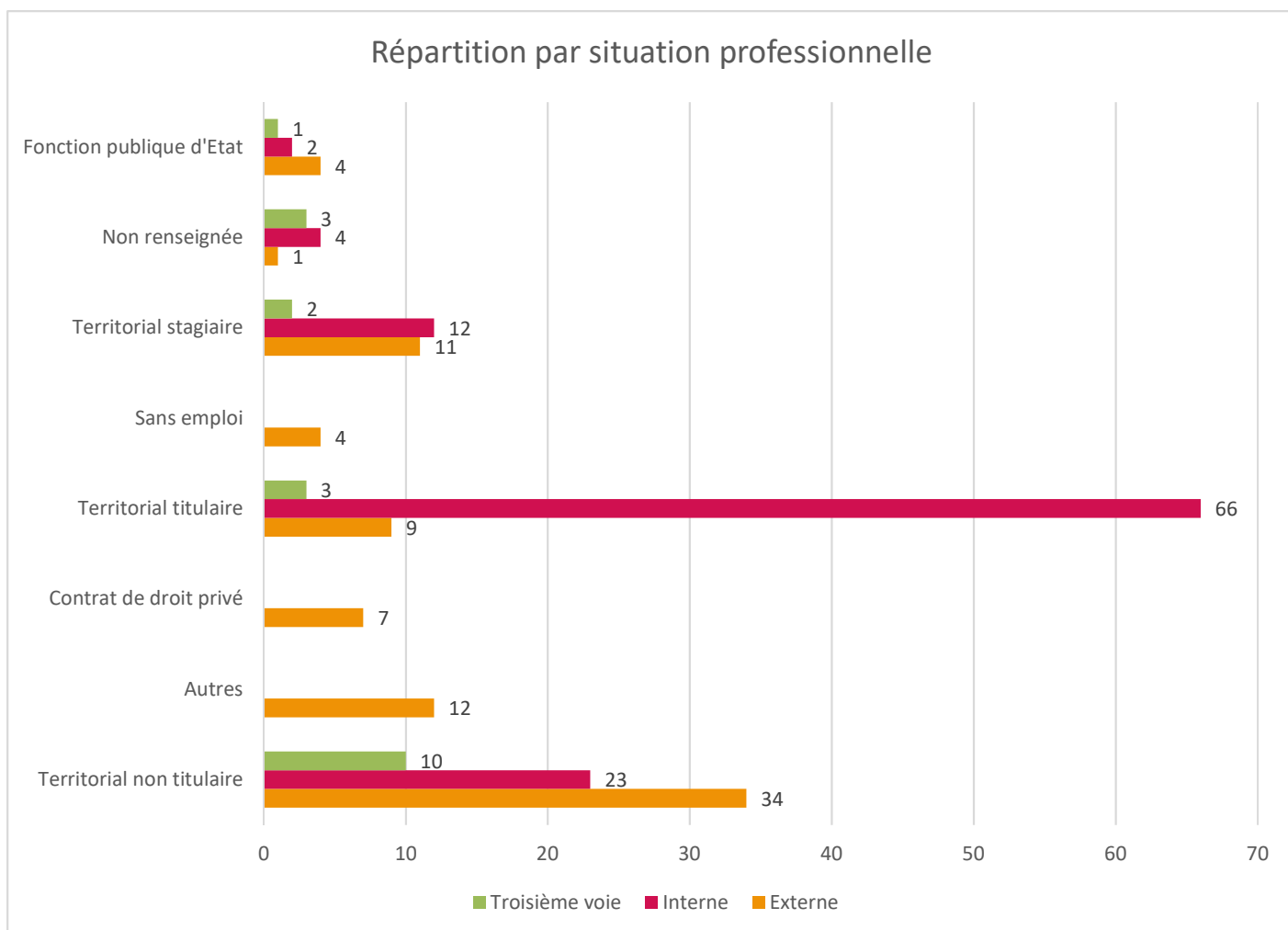
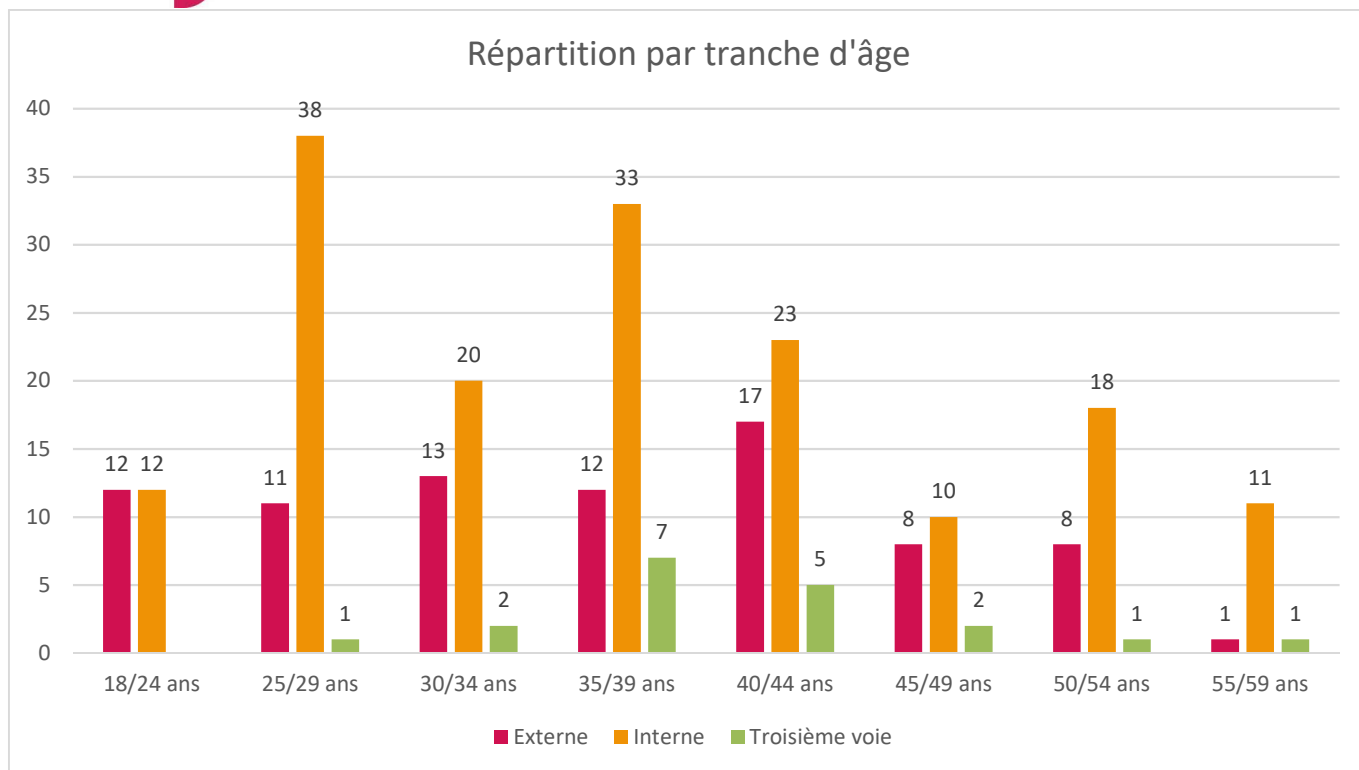
Le troisième concours est ouvert, pour 20% au plus des postes, aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice, pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

3-Données chiffrées des candidats admis à concourir





4-Admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe s'est déroulée le 20 janvier 2022 à la Grande Halle d'Auvergne, à Cournon d'Auvergne.

Nature de l'épreuve :

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est identique pour les 3 voies de concours.

Elle consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Cette épreuve d'une durée de 1 heure est affectée d'un coefficient 2.

Niveau des candidats

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

EXTERNE

Restauration	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	38	30	11,36/20	16,07	7,35	19	11	0
logistique – sécurité	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	13	7	10,88/20	14,33	8,33	5	2	0
Environnement et Hygiène	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	13	5	12,78/20	17,07	6,07	4	1	0
Mécanique - électromécanique	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	18	16	13,19/20	4,50	20,00	12	4	1

INTERNE

Restauration	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	33	26	11,22/20	14,98	6,70	17	9	0
Mécanique - électromécanique	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	25	17	11,56/20	18	6	11	6	0
Environnement et Hygiène	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	31	23	11,81/20	14,88	8,19	20	3	0
logistique – sécurité	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	18	9	11,07/20	14,17	7,66	7	2	0

3ème VOIE

Restauration	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	4	4	13,99/20	15,55	13	4	0	0
Mécanique - électromécanique	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	2	1	13,50/20	13,50		1	0	0
Environnement et Hygiène	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	2	2	14,35/20	14,57	14,13	2	0	0
Logistique – sécurité	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Vérification au moyen D'une série de Questions	2	1	15	15		1	0	0

Fixation des seuils d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité du 28 mars 2022, le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit et arrêté la liste des candidats admissibles :

Concours	Restauration		Environnement Hygiène		Logistique – Sécurité		Mécanique – Electromécanique	
	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles
Externe	11,55/20	13	12,13/20	4	10,00/20	5	10,00/20	12
Interne	12,13/20	11	11,44/20	17	11,00/20	7	13,00/20	6
3 ^{ème} Voie	13,00/20	4	14,00/20	2	15,00/20	1	13,50/20	1

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe le jury décide d'établir la liste d'admissibilité : 83 candidats sont déclarés admissibles et convoqués aux épreuves pratiques et orales.

5-Admission

Nature des épreuves :

Concours externe

- ✓ Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes est affectée d'un coefficient 3.

- ✓ Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes est affectée d'un coefficient 2.

Chaque candidat admissible au concours externe a d'abord passé son entretien dans l'option choisie, puis le même jour, a été reçu par les membres du jury pour la seconde épreuve orale.

Organisation des épreuves d'entretien :

Examineurs spécialisés :

L'entretien dans l'option a été mené et évalué par des examinateurs, spécialistes du domaine choisi par le candidat. (Cf. pages 5, 6 et 7)

Planning d'organisation des entretiens professionnels dans l'option et des interrogations orales du jury

Options par spécialités	Admissibles	Lieu	Dates
Restauration			
Cuisinier	7	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	Le 22 juin 2022
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	6		
Environnement Hygiène			
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	1	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	Le 20 et 22 juin 2022
Propreté urbaine, collecte des déchets	2		Le 22 juin 2022
Agent d'assainissement	1		Le 20 juin 2022
Entretien des piscines			
Mécanique, Electromécanique			
Mécanicien hydraulique	1	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	Le 22 juin 2022
Electronicien	1		Le 22 juin 2022
Installation et maintenance des équipements électriques	10		Le 20 juin 2022
Logistique, Sécurité			
Maintenance bureautique	5	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	Le 22 juin 2022

Niveau des candidats

Restauration : Cuisinier	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	7	7	16,14/20	18	15	7	0	0
Interrogation orale	7	7	12,93/20	8,50	16,50	6	1	0
Restauration : Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	6	6	16,67/20	18	16	0	0	0
Interrogation orale	6	6	12,33/20	16	8,50	4	2	0
Environnement et Hygiène : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	1	1	14,00/20	14	14	1	0	0
Interrogation orale	1	1	8,00/20	8	8	0	1	0
Environnement et Hygiène : Propreté urbaine, collecte des déchets	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	2	2	14,50/20	17	12	2	0	0
Interrogation orale	2	2	12,00/20	14,50	9,50	1	1	0
Environnement et Hygiène : Agent d'assainissement	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	1	1	14,00/20	14	14	1	0	0
Interrogation orale	1	1	17,00/20	17	17	1	0	0
Mécanique, Electromécanique : Electronicien	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	1	1	17,00/20	17	17	1	0	0
Interrogation orale	1	1	5,00/20	5	5	0	1	0
Mécanique, Electromécanique : Mécanicien hydraulique	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	1	1	16,00/20	16	16	1	0	0
Interrogation orale	1	1	5,00/20	5	5	0	1	0
Mécanique, Electromécanique : Installation et maintenance des équipements électriques	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	10	10	14,40/20	18	10	10	0	0
Interrogation orale	10	10	11,10/20	19	3	6	4	1
Logistique, Sécurité : Maintenance bureautique	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Entretien dans l'option choisie	5	5	13,20/20	16	9	4	1	0
Interrogation orale	5	5	12,00/20	20	5	2	3	0

Nature des épreuves :

- ✓ Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures et elle est affectée d'un coefficient 3.

- ✓ Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes est affectée d'un coefficient 3.

Organisation des épreuves du concours interne

Planning d'organisation des épreuves pratiques et orales dans l'option

Options par spécialités	Admissibles	Lieu	Dates
Restauration			
Cuisinier	7	Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme	14 juin 2022
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	4		13 juin 2022
Environnement Hygiène			
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	9	Lycée des Métiers Marie Curie	9 et 10 mai 2022
Propreté urbaine, collecte des déchets	7	VALTOM	18 et 19 mai 2022
Agent d'assainissement	1	SIEA de la rive droite de la Dore	14 juin 2022
Mécanique, Electromécanique			
Mécanicien hydraulique	1	Lycée Professionnel Gustave Eiffel	16 juin 2022
Electronicien	1	Lycée Professionnel Camille Claudel	17 mai 2022
Installation et maintenance des équipements électriques	4	Lycée La Fayette	20 juin 2022
Logistique, Sécurité			
Maintenance bureautique	7	Lycée Ambroise Brugiere	8 juin 2022

Niveau des candidats

Restauration : Cuisinier	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	7	7	13,93/20	16	12	7	0	0
Interrogation orale suite à la pratique	7	7	14,71/20	16	13	7	0	0
Restauration : Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	4	4	11,13/20	15	8,50	2	2	0
Interrogation orale suite à la pratique	4	4	12,75/20	16	10	4	0	0
Environnement et Hygiène : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	9	7	10,93/20	14	7	5	2	0
Interrogation orale suite à la pratique	9	7	12,36/20	16	10	7	0	0
Environnement et Hygiène : Propreté urbaine, collecte des déchets	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	7	7	14,86/20	17	12,50	7	0	0
Interrogation orale suite à la pratique	7	7	13,86/20	16	12	7	0	0
Environnement et Hygiène : Agent d'assainissement	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	1	1	9,00/20	9	9	0	1	0
Interrogation orale suite à la pratique	1	1	15,00/20	15	15	1	0	0
Mécanique, Electromécanique : Electronicien	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	1	1	19,00/20	19	19	1	0	0
Interrogation orale suite à la pratique	1	1	14,00/20	14	14	1	0	0
Mécanique, Electromécanique : Mécanicien hydraulique	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	1	1	19,50/20	19,50	19,50	1	0	0
Interrogation orale suite à la pratique	1	1	20,00/20	20	20	1	0	0

Mécanique, Electromécanique : Installation et maintenance des équipements électriques	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	4	2	19,83/20	20	19,65	2	0	0
Interrogation orale suite à la pratique	4	2	20,00/20	20	20	2	0	0
Logistique, Sécurité : Maintenance bureautique	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	7	4	15,50/20	20	10	4	0	0
Interrogation orale suite à la pratique	7	4	14,75/20	20	11	4	0	0

Nature des épreuves

- ✓ Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures et elle est affectée d'un coefficient 3.

- ✓ Un entretien débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes est affectée d'un coefficient 3.

Organisation des épreuves du 3ème concours

Planning d'organisation des épreuves pratiques

Options par spécialités	Admissibles	Lieu	Dates
Restauration			
Cuisinier	4	Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme	14 juin 2022
Environnement Hygiène			
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	2	Lycée des Métiers Marie Curie	9 mai 2022
Mécanique, Electromécanique			
Mécanicien hydraulique	1	Lycée Professionnel Gustave Eiffel	16 juin 2022
Logistique, Sécurité			
Maintenance bureautique	1	Lycée Ambroise Brugière	8 juin 2022

Planning d'organisation des interrogations orales du jury

Options par spécialités	Admissibles	Lieu	Dates
Restauration			
Cuisinier	4	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	20 juin 2022
Environnement Hygiène			
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	2	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	20 juin 2022
Mécanique, Electromécanique			
Mécanicien hydraulique	1	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	22 juin 2022

Logistique, Sécurité			
Maintenance bureautique	1	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de- Dôme	22 juin 2022

Niveau des candidats

Restauration : Cuisinier	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	4	3	15,17/20	17	14	3	0	0
Interrogation orale	4	3	14,33/20	17,50	12,50	3	0	0
Environnement et Hygiène : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	2	1	5,00/20	5	5	0	1	0
Interrogation orale	2	1	11,00/20	11	11	1	0	0
Mécanique, Electromécanique : Mécanicien hydraulique	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	1	1	10,00/20	10	10	1	0	0
Interrogation orale	1	1	16,00/20	16	16	1	0	0
Logistique, Sécurité : Maintenance bureautique	Admissibles	Présents	Moyenne Note	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve pratique dans l'option choisie	1	1	14,67/20	14,67	14,67	1	0	0
Interrogation orale	1	1	18,00/20	18	18	1	0	0

Remarque des examinateurs aux épreuves pratiques :

Pour la spécialité « Restauration »

Restauration collective : les candidats ont su s'adapter et répondre aux exigences de l'épreuve pratique (maîtrise des techniques simples, liaison froides et chaudes, hygiène). Epreuves menées posément, les objectifs ont été atteints. La prise de connaissance du sujet (15 minutes, temps de lecture des consignes) a permis de lever certains freins et d'être dans l'opérationnalité.

Cuisinier : de très bons profils et des candidats avec de l'expertise. Bonnes connaissances des collectivités territoriales, des postes de travail et des techniques.

Pour la spécialité « Environnement, hygiène »

Propreté urbaine, collecte des déchets : pour le concours interne et de troisième voie, les candidats avaient dans l'ensemble des bonnes connaissances sur le tri, les filières de valorisation et la problématique des gestes et posture était bien prise en compte. Un certain nombre d'entre eux ont un véritable sens du service public.

Pour la spécialité « Logistique et sécurité »

Maintenance Bureautique : des profils et des compétences disparates conséquence de cette seule option ouverte.

Pour la spécialité « Mécanique, électromécanique »

Mécanicien Hydraulique : pratique plus récente et plus technique (recours à l'outil informatique, formalisation plus académique)

Maintenance des systèmes électriques : des candidats d'un très bon niveau d'expertise (au-delà du niveau requis), avec de l'expérience sur des postes similaires.

Electronicien : technicité et motivation.

Remarque des membres du jury pour les épreuves orales :

Uniquement pour le concours externe et de troisième voie.

Pour les spécialités Mécanique, électromécanique et Logistique et sécurité, candidats d'un niveau très hétérogène, peu se sont documentés (manque de préparation) concernant la fonction publique territoriale.

Manque de culture générale et de compréhension de l'importance de l'épreuve orale.

Pour les spécialités Restauration et Environnement, hygiène, dans l'ensemble, la plupart des candidats ont une bonne maîtrise des techniques professionnelles.

Les instances liées à la prévention sont encore mal connues. De manière générale de grosses lacunes concernant l'environnement territorial.

Fixation des seuils d'admission

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves d'admission des concours externe, interne et de troisième voie d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, le jury décide de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Seuil d'admission
EXTERNE	
RESTAURATION	14,75/20
ENVIRONNEMENT-HYGIENE	11,30/20
LOGISTIQUE ET SECURITE	11,85/20
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	14,57/20
INTERNE	
RESTAURATION	14,24/20
ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	13,14/20
LOGISTIQUE ET SECURITE	10,62/20
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	16,25/20
TROISIEME VOIE	
RESTAURATION	14,41/20
ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	pas de lauréats
LOGISTIQUE ET SECURITE	16/20
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	13,12/20

6-Conclusion

Compte tenu du fait que dans la spécialité « Environnement-Hygiène » au concours externe, seuls 4 postes sont pourvus sur 8 postes ouverts, et qu'aucun candidat n'a subi avec succès les épreuves du troisième concours dans cette spécialité alors que 3 postes sont ouverts au concours dans cette voie, le jury décide d'augmenter de 2 postes le nombre de places offertes au concours interne dans la spécialité « Environnement-Hygiène ». Le concours interne, spécialité « Environnement-Hygiène » passe en conséquence de 6 à 8 postes.

Par conséquent, concernant la spécialité « Environnement-Hygiène », 4 candidats sont lauréats du concours externe, 8 candidats sont lauréats du concours interne et aucun candidat n'est lauréat du troisième concours.

Compte tenu du fait que dans la spécialité « Logistique - Sécurité » au concours externe, seuls 4 postes sont pourvus sur 5 postes ouverts, et qu'au troisième concours, seul 1 poste est pourvu sur 2 postes ouverts, le jury décide d'augmenter de 1 poste le nombre de places offertes au concours interne dans la spécialité « Logistique - Sécurité ». Le concours interne, spécialité « Logistique - Sécurité » passe en conséquence de 3 à 4 postes.

Par conséquent, concernant la spécialité « Logistique - Sécurité », 4 candidats sont lauréats du concours externe, 4 candidats sont lauréats du concours interne et 1 candidat est lauréat du troisième concours.

Compte tenu du fait que dans la spécialité « Mécanique - Electromécanique » au troisième concours, seul 1 poste est pourvu sur 2 postes ouverts, le jury décide d'augmenter de 1 poste le nombre de places offertes au concours interne dans la spécialité « Mécanique – Electromécanique ». Le concours interne, spécialité « Mécanique - Electromécanique » passe en conséquence de 3 à 4 postes.

Par conséquent, concernant la spécialité « Mécanique - Electromécanique », 5 candidats sont lauréats du concours externe, 4 candidats sont lauréats du concours interne et 1 candidat est lauréat du troisième concours.

Au terme de l'ensemble des opérations, le nombre de candidats déclarés admis à la session 2022 du concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et inscrits sur la liste d'aptitude est arrêté à 43 lauréats, répartis comme suit par spécialités :

RESTAURATION	ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	LOGISTIQUE ET SECURITE
12	12	10	9

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs, les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.